

ABONNEMENT.
 Par an, 30 fr.
 Six mois, 16
 Trois mois, 8
 Poste : 25 fr.
 Un an, 18
 Six mois, 10
 Trois mois, 5

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGRELL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 d'insertions payées et même payées
 sans réclamation, — dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communi-
 cés doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAPLITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Février 1877.

La révolution du Palais

A CONSTANTINOPLE.

Péra, 5 février, 8 h. soir.

Ce matin, à 5 heures, les troupes en-
 vahissant toutes les rues environnant le
 sérail et le seraskieret, deux compagnies de
 gardes fermèrent toutes les issues du palais
 du grand vizir, puis, pénétrant dans la
 chambre à coucher de Midhat-Pacha, l'amen-
 nèrent à la Porte.

Là, le secrétaire du sultan l'informa que,
 convaincu de conspirer contre la sûreté de
 l'Etat, Sa Majesté le révoquait de la charge
 de grand vizir et avait ordonné son bannis-
 sement.

Immédiatement en effet, Midhat-Pacha
 était transporté à bord du bâtiment de
 guerre *Izzeddin*, lequel levait aussitôt l'ancre
 pour l'Archipel.

Cette nouvelle fut rapidement connue et
 attira une grande foule dans les rues de
 Constantinople.

A dix heures, le scheik-ul-islam, en
 grande tenue, suivi de toute la maison mili-
 taire du sultan, arrivait sur la place de la
 Porte où les ulémas, les généraux, les diplo-
 mates et les fonctionnaires seuls avaient
 obtenu l'autorisation de pénétrer.

Quelques minutes après, Edhem-Pacha,
 précédé de la musique du sérail, entra dans
 la salle d'audience où le scheik-ul-islam,
 après lui avoir donné lecture de l'hatt impé-
 rial le nommant grand vizir, lui présenta
 tous les ministres, pachas et hauts fonction-
 naires présents, qui s'empressèrent de le fé-
 liciter chaleureusement.

La foule du dehors ayant applaudi à dif-
 férentes reprises, Edhem-Pacha a paru à la
 fenêtre pour la saluer et la remercier.

La tranquillité est complète.
 Oddian-Effendi est rappelé, Sadyk-Pacha

est nommé pacha du vilayet du Danube.
 Osman-Pacha, généralissime de l'armée du
 Danube.

L'ambassade ottomane de Paris commu-
 nique aux journaux la note suivante, qu'elle
 a reçu de Constantinople :

Constantinople, 5 fév., 11 h. 44, s.

S. M. I. le sultan a confié, par un hatt
 qui vient d'être solennellement lu à la Su-
 blime-Porte, le poste de grand vizir à S. A.
 Edhem pacha, ci-devant président du con-
 seil d'Etat.

Le même hatt impérial contient les prin-
 cipales nominations suivantes :

- Dejdet pacha, ministre de l'intérieur ;
- Kadri pacha, président du conseil d'Etat ;
- Ohannès effendi Tehamitch, ministre de l'agri-
 culture et du commerce ;
- Assim pacha, ministre de la justice ;
- Costaki Adossides effendi, mustechar du minist-
 ère de l'intérieur ;
- Ohannès effendi sakizian, mustechar du minist-
 ère de l'instruction publique ;
- Jadiq pacha, ci-devant ambassadeur à Paris, gou-
 verneur général de la province du Danube ;
- Ali pacha, gouverneur général d'Andrinople ;
- Ahmet Velik effendi est nommé président de la
 Chambre des députés.

Sa Majesté impériale recommande de la
 manière la plus pressante à son grand vizir
 le développement rapide et complet de tous
 les principes consacrés par la constitution
 et la mise en vigueur de toutes les lois et
 institutions administratives applicables aux
 provinces.

Constantinople, 5 fév., 8 h., soir.

La destitution de Midhat pacha est attri-
 buée à ses projets constitutionnels qui au-
 raient été considérés au palais comme em-
 piétant sur les pouvoirs du sultan.

Constantinople, 5 fév., 8 h. 45, soir.

Le bruit court que l'exil de Midhat résul-
 terait de la découverte d'un complot ayant
 pour but le renversement du sultan Hamid
 et son remplacement par son prédécesseur
 Mourad. Cette nouvelle mérite néanmoins
 confirmation.

Chronique générale.

Les questions irritantes se multiplient et
 se succèdent à courte échéance sous le ré-
 gime républicain, celui au dire de ses adeptes
 qui devrait le moins diviser.

Après la suppression pour six mois du
 journal *les Droits de l'Homme*, et sans leur
 donner le temps de respirer, voilà la Cour
 de cassation qui déclare solennellement,
 aussi bien aux radicaux qu'à ceux moins
 avancés, mais devenus trop leurs amis pour
 ne pas être dangereux, que l'on n'est pas
 criminel pour avoir fait son devoir en ap-
 pliquant une loi, même sévère et exception-
 nelle.

L'arrêt fortement motivé par lequel la
 Cour suprême a rejeté le pourvoi dans l'aff-
 aire du président Willemot et des commis-
 sions mixtes, en écartant le délit de diffama-
 tion et admettant celui d'outrage envers ce
 magistrat, est un événement considérable.

Du même coup, par cet arrêt, M. le mi-
 nistre de la justice, la majorité républicaine
 de la Chambre et même son président, l'hon-
 orable M. Grévy, qui du haut de son siège
 avait peut-être exprimé une partialité plus
 politique que convenable, se trouvent at-
 teints ensemble. La leçon, il faut bien le
 dire, quoique méritée, est dure à recevoir.

M. le garde des sceaux Martel avait dit, le
 12 janvier :

- « Qu'il ne permettrait jamais qu'on fit
 l'éloge des magistrats qui ont fait partie
 des commissions mixtes ;
- « Qu'il ne permettrait jamais qu'on ap-
 prouvât le magistrat chargé de veiller à
 l'exécution des lois et la violation ;
- « Que les commissions mixtes ont été une
 détestable institution ; qu'elles ont été ju-
 gées et justement condamnées par la
 conscience publique. »

M. Martel avait encore lu une lettre du
 procureur général, dans laquelle les idées
 de M. l'avocat général Bailleul, adoptées par
 la cour de Besançon, sur la légalité des com-

missions mixtes, sont qualifiées de véritable
 outrage contre la conscience publique.

La Cour suprême lui répond :

- « Qu'il ne peut y avoir de doute sur la lé-
 galité des commissions mixtes et de leurs
 actes expressément consacrés par les dé-
 crets qui avaient force de loi ;
- « Que la loi ne permet pas aux juges de
 considérer la participation aux actes
 qu'elle autorise, prescrit et sanctionne,
 comme un crime. »

Quelles en seront les conséquences ? Les
 organes du parti radical, irrités au plus
 haut point, parlent déjà ouvertement de
 mettre le gouvernement en demeure de sup-
 primer l'inviolabilité de cette magistrature
 qui a le courage de son opinion. Nous ne
 croyons pas qu'ils l'obtiennent.

Il nous paraît extrêmement difficile que
 M. le garde des sceaux puisse garder, après
 telle aventure, le portefeuille de la justice. Il
 ne sera pas embarrassant de ménager à ce
 membre du cabinet une porte de sortie qui
 dissimule jusqu'à un certain point son or-
 gueil froissé.

M. Martel, caractère honnête, mais ef-
 facé, nature indécise, n'a depuis son entrée
 aux affaires fait acte de ministre que pour
 commettre une lourde faute. Il est, dit-on,
 malade à ce point fâcheux d'avoir été obligé
 de gagner à la hâte les climats adoucis du
 midi de la France. Le soin de sa santé
 compromise, celui de sa dignité, lui com-
 mandent de rester à Cannes ; qu'il envoie
 sa démission, la chose sera trouvée double-
 ment naturelle.

Il nous revient que, devant la situation
 périlleuse que lui font, en face de la majorité
 législative, les violences injurieuses de la
 presse républicaine, tant par la suspension
 des *Droits de l'Homme* que par l'arrêt rendu
 par la Cour de cassation, M. Jules Simon,
 président du conseil, sent sérieusement s'é-
 branler sa confiance en lui-même. On le dit
 déjà désabusé et découragé après quelques
 semaines de pouvoir. Nous l'admettons

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES MALHEURS D'UN HOMME HEUREUX

Combien de fois, en visitant un ami, vous est-il
 arrivé d'être séduit par la position de sa demeure,
 l'aménagement du logis, l'apparence gaie ou re-
 cueillie du quartier (selon que vous cherchiez la
 solitude ou le mouvement), les perspectives ouver-
 tes devant la croisée et les joyeux rayons qui glis-
 saient entre les rideaux ?

Mais alors, si vous vantiez son bonheur au loca-
 taire d'une pareille retraite, il vous opposait quel-
 que misère du voisinage, frivole en elle-même,
 mais dont la continuité faisait une sérieuse souf-
 france : — c'était le martèlement d'un voisin éveillé
 dès l'aurore, les cris d'un enfant maussade, la fu-
 mée d'un toit que le vent rabattait contre la fenêtre
 préférée !

Qui sait si, en écoutant ces douleurs, vous n'avez
 pas souri en vous-même et si elles ne vous ont pas
 rappelé le Sybarite que le pli d'une seule feuille de
 rose empêchait de dormir !

Et pourtant n'est-ce point notre histoire com-
 mune ? Qui de nous ne se plaint de quelqu'une de
 ces frêles épines égarées dans l'étoffe dont la vie est
 faite ?

N'avons-nous point tous, au physique ou au
 moral, une fumée, un cri ou un marteau qui trou-
 ble nos joies et nous fait perdre patience ?

Heureux qui peut appeler la raison au secours de
 ses nerfs ! Heureux qui ne transforme pas ces con-
 trariétés en infortunes, et ne se laisse pas mourir,
 comme le lion de la fable, sous les blessures d'un
 moucheron !

M. Maigrin n'était point, malheureusement, de
 ceux-là !

Retiré depuis quelques années de la magistra-
 ture, il vivait avec la veuve d'un de ses neveux
 dans une antique maison que possédait la famille
 depuis près d'un siècle.

Tout le monde rendait justice à la probité, à l'o-
 bligeance, à la générosité de M. Maigrin ; on avait
 pour lui la déférence affectueuse qu'inspire une sym-
 pathie fondée sur l'estime ; il ne rencontrait par-
 tout que des visages souriants et des volontés
 bienveillantes ; sa nièce Caroline, esprit vif et
 cœur toujours en éveil, l'entourait de ses soins les
 plus tendres.

Mais toutes ces sources de bonheur étaient trou-
 blées par une seule infirmité de caractère de M.
 Maigrin, sa susceptibilité !

Dieu l'avait en vain comblé : son esprit inquiet
 soupçonnait sans cesse les intentions.

Il avait beau ne trouver autour de lui que des
 horizons sereins, sa propre haleine suffisait pour
 faire un nuage.

Caroline souffrait de cette fâcheuse disposition
 d'humeur, non pour elle, mais pour son oncle,
 qu'elle aimait d'une sincère affection ; après beau-
 coup de tentatives, elle crut reconnaître que le
 plus sûr moyen d'abréger ses mécontentements,
 quand on n'avait pu les prévenir, était de ne point
 s'y trop arrêter et de conserver les manières fran-
 ches et amicales, comme si l'on n'avait rien remar-
 qué.

Alors la lassitude ou la honte ramenait parfois
 M. Maigrin ; s'il n'oubliait pas son grief, il arrivait
 à croire qu'il s'était trompé ; une attention tendre
 compensait la négligence dont il croyait devoir se
 plaindre.

Mais il fallait laisser à ce travail intérieur le temps
 de s'accomplir.

Toute explication n'eût fait au premier instant
 qu'envenimer la blessure, c'était un accès dont on
 devait attendre patiemment la fin.

M. Maigrin n'en avait point eu depuis plusieurs
 jours, lorsqu'il descendit un matin, au déjeuner,
 l'air moins épanoui.

En venant l'embrasser et lui demander de ses
 nouvelles, Caroline aperçut le léger nuage qui flot-

tait sur le front de son oncle ; elle prévint une pro-
 chaine attaque et redoubla de surveillance pour en
 éviter l'occasion.

Elle approcha elle-même de la table le fauteuil
 de son oncle, le servit de sa main et affecta une
 gaieté caressante qui sembla dérider peu à peu
 l'ancien magistrat.

Tout semblait d'ailleurs favoriser les bonnes
 intentions de Caroline. Le café se trouva précisé-
 ment au degré de chaleur souhaité, aucune rôtie
 n'avait été brûlée, le beurre était d'une fraîcheur
 qui rappela à M. Maigrin un vers de Delille. Le
 dernier pli menaçant allait disparaître de son
 visage, quand on annonça le frère de la jeune
 veuve.

Henri Bonard était, pour l'humeur, l'opposé même
 de M. Maigrin ; tandis que celui-ci s'accrochait aux
 fleurs elles-mêmes, Henri traversait les ronces
 sans y trouver d'épines. Toujours actif, riant,
 plein de confiance, il jouissait du plaisir offert, et
 remettait à plus tard le plaisir refusé. Le succès
 l'encourageait à continuer, les échecs lui laissaient
 l'espérance.

Il entra, comme il entrait toujours, le visage épa-
 noui et en chantant.

Dieu me pardonne ! quand je le vois, dit M.
 Maigrin, qui aimait sa gaieté communicative, il me
 semble que c'est la joie qui me rend visite ; vous
 devriez, cher ami, ne marcher qu'en habit de fête

sans difficultés. Il doit comprendre combien l'habileté et la souplesse, même étayée par le talent, sont insuffisantes pour amalgamer le feu et l'eau.

En résumé, ces événements, dont la portée dépasse de beaucoup en gravité celle des divers incidents à sensation qui sont par malheur devenus depuis quelques mois notre seule façon de vie politique, accentue pour les conservateurs la dangereuse fragilité des hommes et des institutions.

S'il est consolant pour eux de voir que, même en ce temps de véritable carnaval révolutionnaire, les consciences honnêtes peuvent encore obtenir quelque satisfaction, par le juste châtiement d'un journal ou plutôt d'un pamphlet quotidien tel que les *Droits de l'Homme*, et par l'impossibilité courageuse et fière dont la Cour de cassation vient de donner l'exemple, ils n'en doivent pas moins être douloureusement frappés en assistant aux défaillances et aux mécomptes successifs d'hommes de pouvoir et d'institutions qui, les premiers, ne paraissent pas à la hauteur de leur mission, et, les seconds, ont l'étrange ambition de vouloir détruire sans rien édifier.

La République nous paraît s'être arrangée de telle sorte qu'à l'heure présente, l'Église d'abord et aujourd'hui la magistrature lui sont devenues ennemies. L'armée, cette troisième grande assise sociale, ne lui est pas en odeur de sainteté.

Ce n'est pas en France, en prenant ces chemins, qu'elle montera au Capitole.

Le nouveau règlement du ministre des affaires étrangères va paraître incessamment, et, contrairement aux assertions émises, nous sommes en mesure d'annoncer que, sans toucher à l'économie du fonctionnement politique actuel du ministère, il se borne à régulariser plusieurs questions concernant le personnel en leur donnant toute la stabilité désirable.

On s'occupe activement, au ministère de l'intérieur, de la préparation d'une nouvelle loi sur la presse. Bien qu'un grand nombre de députés reconnaissent que cette modification est urgente, la plupart d'entre eux se sont empressés de déclarer qu'il serait inique de faire un reproche au cabinet de l'application des lois existantes.

Des membres de la commission de la presse veulent faire introduire dans la nouvelle loi la suppression absolue du colportage, ce qui donnerait la liberté de circulation à un grand nombre d'ouvrages immoraux qui ne peuvent être tolérés sous aucun régime.

Le gouvernement est parfaitement décidé à combattre de toutes ses forces un projet de loi aussi dangereux pour la société.

La France a refusé d'envoyer des officiers instructeurs pour la gendarmerie turque.

Ce refus est motivé par ceci, que la Turquie n'ayant pas accepté les conseils de la France, celle-ci ne saurait intervenir dans les affaires de la Porte.

M. Charley, député de l'Ain, vient de gagner le lot de 400,000 fr. du dernier tirage des obligations de la ville de Paris. Imitant l'exemple de M. Thiers, il a consacré la moitié de cette somme en faveur des ouvriers lyonnais.

On lit dans la *Liberté* :

Nous avons annoncé que le fils de Napoléon III n'avait pas été appelé à tirer au sort à la mairie du 4^e arrondissement, à laquelle il est inscrit, puisqu'il est né au palais des Tuileries. Certaines personnes ont cru que la radiation avait été opérée par le maire du 4^e arrondissement. C'est une erreur, et voici la vérité à ce sujet :

Vers la fin de l'année dernière, des explications furent demandées à M. Dufaure, alors président du conseil, au sujet de l'attitude que comptait prendre le gouvernement vis-à-vis de l'ex-prince impérial qui allait se trouver appelé par son âge aux opérations de recrutement de la classe de 1876. M. Dufaure, après avoir porté la question devant ses collègues, répondit qu'il avait été décidé à l'unanimité que le prince ne serait pas porté sur les listes de conscription.

Cette décision était basée sur des précédents. Jamais, depuis l'établissement de la conscription en France, aucun prince des trois familles qui ont régné depuis 1789 n'a été appelé aux opérations du tirage au sort. Sous Louis-Philippe, le comte de Chambord ne fut pas inscrit, et du reste ce prince ne réclama pas. Il en fut de même sous Napoléon III pour les petits-fils de Louis-Philippe, dont plusieurs atteignirent leur majorité sous le dernier règne.

Ces raisons ont paru concluantes au gouvernement, et il faut croire qu'elles ont satisfait les intéressés, puisqu'aucune réclamation n'a été faite jusqu'à ce jour.

LA CRISE DE LYON.

MM. Varambon et Ordinaire, députés du Rhône, ont eu vendredi une entrevue avec M. Jules Simon pour l'entretenir des moyens de soulager les victimes de la crise qui sévit actuellement sur l'industrie lyonnaise. Il a été convenu que le ministre rechercherait l'étendue des fonds dont il peut disposer actuellement sur les crédits affectés à cet usage et qu'il le ferait connaître lundi, en réponse à une question que M. Ordinaire lui adressera à la tribune. Si ces fonds étaient insuffisants, le ministre déposerait une demande de crédit supplémentaire.

D'autre part, le conseil municipal de Lyon s'est de nouveau occupé de cette question dans ses séances des 1^{er} et 3^e février.

Dans la première de ces séances, le secrétaire général de la préfecture a donné connaissance d'un rapport de M. le préfet rela-

tif à l'exécution de travaux destinés à venir, dans une certaine mesure, en aide au soulagement de la crise commerciale, s'élevant à une somme totale en chiffre rond à 265,000 francs.

Il a ajouté que, si le vote de ces travaux était prochain, il pourrait ouvrir rapidement les ateliers dans lesquels seraient reçus plus spécialement les ouvriers tisseurs. Il croit qu'il est nécessaire de donner à cette question une solution immédiate et de mettre une somme de 100,000 francs à la disposition du bureau de bienfaisance pour être distribuée en secours immédiatement.

Le *Courrier de Lyon* donne quelques renseignements sur l'origine et l'étendue de la crise.

Il résulte des renseignements de ce journal que les débuts de la crise remontent à peu près au 15 novembre dernier. C'est à cette époque que les travaux, déjà ralentis, commencèrent à cesser. Mais un grand nombre de tisseurs possédaient de petites économies ; la misère ne fit donc pas immédiatement son apparition. Ce fut plus tard, lorsque le chômage prolongé eut englouti l'épargne de nos laborieux artisans, que le besoin se fit sentir. A l'heure actuelle, des évaluations très-précises portent à quatorze mille le chiffre des métiers inoccupés. Il va sans dire que le nombre des ouvriers sans travail est supérieur à ce chiffre, puisque la crise porte également sur les teinturiers, apprêteurs, etc., qui vivent de la fabrication des soies.

Etranger.

RUSSIE.

L'analyse que nous avons donnée de la circulaire du prince Gortschakoff, à moins qu'elle ne soit modifiée, fait entrevoir plus de chance pour la guerre que pour la paix.

Après l'échec de la conférence, non-seulement la question orientale se retrouve avec toutes ses difficultés, mais encore « la situation s'est aggravée », dit le chancelier de Saint-Petersbourg. On n'a rien fait et « l'on a la perspective de la prolongation indéfinie de ce déplorable état de choses » qui pèse sur l'Europe et menace son repos.

Tel est le sens de la première partie de la circulaire russe.

Ces prémisses posées, le prince Gortschakoff s'adresse à tous les cabinets européens pour connaître leurs vues et les moyens qu'ils croient propres à résoudre la question.

Ici nous touchons au point le plus grave de la circulaire.

La Russie, soit par calcul, soit par nécessité de situation, s'est effacée à la conférence. Elle a voulu ou laissé faire de la question orientale une question européenne, pour que l'échec prévu s'adressât non point à elle-même, mais à l'Europe entière. Un échec personnel l'obligeait à l'irer immédiatement l'épée ; un échec collectif lui laissait sa liberté d'action. Elle a choisi cette dernière situation.

Aujourd'hui elle reprend, pour rentrer en scène, le programme même que l'Europe a accepté en se rendant à la conférence, qu'elle a présenté à la Turquie, qu'elle a soutenu jusqu'au dernier moment ; et elle la met en demeure de dire si elle entend supporter passivement son échec ?

Elle sent bien que les cabinets peuvent difficilement se démentir et abandonner leurs vues communes, parce que la Porte les a repoussées. Elle a marché avec eux, mais elle ne veut pas s'arrêter devant la défaite diplomatique ; — cela ressort clairement de la circulaire ; — elle veut aller de l'avant, et pour cela elle veut savoir quels sont les projets des chancelleries. Nous retrouvons là une nouvelle tentative faite par la Russie pour se faire donner une sorte de mandat européen, pour agir au nom de tous les gouvernements qui ne veulent pas agir eux-mêmes.

Jusqu'ici l'accord a été maintenu, en apparence du moins, entre les puissances. Dans les termes où la question est posée aujourd'hui par la Russie, il nous paraît difficile que cette entente puisse durer.

Que l'Allemagne donne à la Russie libre carrière en Orient, nous n'en doutons pas. La guerre sur le Danube se lie, pour le chancelier de Berlin, à d'autres projets qu'il nourrit depuis longtemps et que la paix l'empêchait de réaliser.

Mais l'Angleterre, mais l'Autriche, qui sont les puissances les plus intéressées à la question d'Orient, après la Russie, comment vont-elles répondre à la note de Saint-Petersbourg ?

Les délégués de Londres et de Vienne ont tout fait aux conférences de Constantinople pour maintenir la paix. Les deux puissances, malgré leur adhésion au programme européen, prêtent sans contredit le flanc à la Turquie à tout changement dans la situation. Comment vont-elles prendre la mise en demeure que leur adresse la Russie ? Peuvent-elles lui laisser le champ libre d'opérer par les armes ? Peuvent-elles, après avoir donné tant de preuves de leurs désirs de paix, avouer leur impuissance ou leur indifférence, et laisser allumer une guerre dont nul ne peut prévoir le résultat final et le contre-coup dans toute l'Europe ?

Nous aurons à revenir sur cette circulaire quand nous en connaîtrons le texte officiel et complet ; mais dès aujourd'hui nous devons avouer que la Russie pose la question en termes tels que sa résolution d'agir en ressort clairement. Nous entrons dans la dernière phase diplomatique de la question orientale, celle qui précède l'heure solennelle de l'action.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES SAPEURS-POMPIERS.

On se souvient que le décret du 29 décembre 1875, relatif à l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, dispose que toutes les compagnies ou subdivisions anciennes se-

et couvert de fleurs.

— Vous portez Roger Bontemps, mon oncle, dit Caroline, qui embrassa son frère en riant.

— Pourquoi pas ? reprit gaiement Henri. Ne dirait-on pas que parce qu'on garde sa bonne humeur, il faut être un butor, un imbécile ? Voyez-vous, ces femmes ! elles ne trouvent de poésie que dans la tristesse ! elles se représentent toujours Apollon sonnant le glas et s'essuyant les yeux avec un mouchoir brodé par les neuf muses !

— Pas moi ! pas moi ! interrompit Caroline ; si j'étais païenne, j'élèverais un autel à la Gaïeté et je ne placerais aux champs Elysées que les morts de joyeuse humeur.

— Eh ! croyez-vous donc avoir besoin pour cela de renier votre baptême ? reprit Henri. Le Christ n'a-t-il pas dit que le royaume de son père serait ouvert aux hommes de bonne volonté ? Et quels sont-ils, sinon ceux qui prennent la vie du bon côté ?

Le sourire s'effaça sur les lèvres de M. Maigrin ; il commençait à soupçonner confusément que cet éloge de la bonne humeur pouvait bien être un blâme indirect.

Caroline s'en aperçut et détourna brusquement la conversation en demandant à son frère s'il avait vu M^{me} Armand.

C'était une vieille amie de la famille, engagée dans un procès difficile. M. Maigrin s'était fait son

conseiller, et grâce à lui, l'affaire, d'abord compromise, avait pris une meilleure tournure ; mais la pauvre femme, ignorante des lois et inquiète sur le résultat, allait de l'un à l'autre, sollicitant des avis contradictoires qui ne faisaient qu'accroître son embarras. Henri déclara qu'il l'avait vue la veille fort tourmentée. L'ancien magistrat fit un geste d'impatience.

— Les femmes ne savent point attendre, dit-il. J'ai averti M^{me} Armand qu'il n'y avait plus rien à faire, et elle me demande encore une entrevue ; elle veut me soumettre encore de nouveaux titres, bien qu'elle sache qu'on ne peut désormais en admettre.

— C'est la faute de votre bonté tant de fois éprouvée, fit observer Caroline en souriant ; elle enhardit à devenir importun.

— Mon Dieu ! je ne me plains pas, quant à moi, dit M. Maigrin plus doucement ; j'ai répondu à M^{me} Armand que je la verrais aujourd'hui ou demain, et je l'ai priée de m'attendre.

— Ce qui est une précaution prudente, ajouta Caroline, vu qu'elle peut s'absenter et que le faubourg neuf est au bout du monde... Je dois même une visite à M^{me} Armand, et si mon oncle veut bien le permettre, je l'y accompagnerai.

— Non pas ce soir, au moins, interrompit Henri.

— Pourquoi cela ?

— Mais parce que vous allez, je suppose, chez

M. Lointier. Et savez-vous ce que je vous propose ?

— Chez M. Lointier ? que faire ?

— Mais pour voir un essai de télégraphie électrique.

— Quoi ? reprit vivement M. Maigrin, ce serait aujourd'hui ?

— En es-tu bien certain ? demanda Caroline qui avait vu le regard de son oncle s'assombrir.

— Si j'en suis certain ! répliqua Henri. Je le tiens de lui-même !

— Comment !

— Il vient de l'annoncer devant moi à Cusol, en l'engageant à aller voir l'expérience.

Les lèvres de M. Maigrin se serrèrent.

— Voilà qui est étrange, dit-il.

— N'auriez-vous point été averti ? demanda étourdiment Henri. Parbleu ! je suis alors bien aisé de vous en avoir parlé. Il ne faut pas manquer la séance.

— Je n'ai pas l'habitude d'aller où je ne suis point attendu, fit observer le vieux magistrat d'un ton piqué.

— Ce ne peut être qu'un malentendu ou un oubli, objecta Caroline.

— Soit, reprit M. Maigrin en se levant ; mais les gens oubliés sont sagement de rester chez eux.

— Qui est-ce qui reste chez lui ? interrompit une grosse voix. Ce n'est pas vous, car je viens vous chercher.

— Et si vous résistez, nous vous enlevons ! ajouta une seconde voix presque aussi bruyante que la première.

— Notre voiture est en bas.

— Il y a deux places.

— Et nous vous menons avec Caroline chez M. Lointier.

A ces mots, le gros monsieur et la grosse dame qui étaient entrés avec fracas entourèrent l'ancien magistrat, comme s'ils eussent voulu exécuter leur menace et l'emmener de vive force.

(La suite au prochain numéro.)

— Le petit D... qui a dissipé sa fortune aux quatre vents de ses caprices, se promène en proie à une exaltation extraordinaire.

— Un de ses amis le rencontre.

— Grand Dieu ! lui dit-il, que t'est-il arrivé ?

— Ah ! mon cher, ne m'en parle pas... mon oncle vient de mourir aliéné !

— Eh bien ! alors, tu hérites ?

— Mais non... ses biens étaient aussi !

ont réorganisées conformément au nouveau règlement, et donne aux municipalités un délai d'un an pour remplir les formalités nécessaires. Cette réorganisation est aujourd'hui terminée dans la plupart des départements; mais il en est d'autres où l'exécution du décret a rencontré certains obstacles, et plusieurs préfets ont consulté le ministre de l'intérieur sur la question de savoir si les compagnies et subdivisions qui n'ont pas encore régularisé leur situation doivent être considérées comme dissoutes de plein droit.

M. le ministre de l'intérieur vient à ce sujet d'adresser aux préfets une circulaire les informant que le Gouvernement ne pense pas donner au décret du 29 décembre 1875 une interprétation rigoureuse, et que, dans les départements où l'exécution de ce décret a rencontré certains obstacles, les propositions pour la constitution des cadres des compagnies pourraient lui être adressées, et que celles qui ne sont pas réorganisées pour- ront continuer à fonctionner. Toutefois les municipalités devront se presser de faire parvenir leurs demandes; car aussitôt le travail de réorganisation terminé, les corps n'ayant pas reçu de nouvelle investiture seront licenciés. (La Liberté.)

Par une circulaire en date du 24 janvier 1877, M. le directeur du mouvement général des fonds fait connaître qu'il a décidé que les pièces de 1 fr. et 2 fr., de 20 et 50 centimes, démontées par la loi du 14 juillet 1866, seront reçues de nouveau dans les caisses publiques, jusqu'au 31 Mai prochain, pour être retirées de la circulation.

Les pièces suisses, frappées en 1860, 1861, 1862 et 1863, devront cesser d'avoir cours à partir du 1^{er} Janvier 1878. Les contribuables pourront donc, d'ici ces deux époques, comprendre ces monnaies dans le paiement de leurs impôts, soit chez les percepteurs, soit chez les receveurs des contributions indirectes.

Le Comice agricole de Segré vient d'adresser la lettre suivante aux membres de la Commission pour le projet de chemin de fer de Nantes à Paris, par Candé et Segré :

« Messieurs, nous apprenons avec reconnaissance qu'une commission vient de se former à Paris, pour réclamer le vote le plus prochain possible d'une loi autorisant la construction, depuis longtemps sollicitée, d'un chemin de fer direct de Nantes à Paris, rejoignant, par Candé et Segré, la ligne de Sablé et du Mans.

Le haut intérêt commercial d'une ligne plus courte et à l'abri des inondations de la Loire vous sera surabondamment démontré par les représentants de Saint-Nazaire et de Nantes. Nous n'avons pour mission que de réclamer votre sollicitude en faveur des intérêts agricoles et industriels de la partie ouest du département de Maine-et-Loire. Ces intérêts deviennent de jour en jour plus importants et plus nombreux, et nous sommes sûrs d'être les interprètes de la vérité en vous affirmant que la Compagnie qui se chargera de l'exécution de ce chemin de fer en sera promptement et amplement dédommée. » (Suivent les signatures.)

Tours. — Voici les considérants saillants du jugement prononcé dans l'affaire de séquestration dont nous avons donné hier le compte rendu :

« Attendu qu'il est constant que le 3^e décembre dernier, vers trois heures du soir, le nommé Massot, ouvrier charpentier, a été, à l'aide d'un prétexte mensonger, attiré dans la maison du nommé Paillier, cabaretier, ancien compagnon charpentier et père des compagnons charpentiers, ladite maison sise à Tours, rue de la Serpe, n° 8;

« Attendu que, tombé dans ce guet-apens, Massot a été saisi par un certain nombre de compagnons charpentiers, puis violemment poussé dans un caveau très-profond complètement privé de la lumière du jour, et tellement isolé que, quand bien même des cris auraient été poussés dans ce caveau, ils n'auraient pu être entendus de l'extérieur, caveau appelé Cayenne, destiné aux réunions ordinaires des compagnons charpentiers;

« Attendu que, dans ce réduit obscur et de nature à inspirer l'effroi à celui qui l'on y maintenait prisonnier, Massot a été l'objet de violences et voies de fait de la part de plusieurs compagnons charpentiers;

« Attendu que les faits, objet de la prévention, étant ainsi établis et qualifiés, il s'agit de faire la part de responsabilité incombant à chaque prévenu;

« Condamné, etc. »

Dans sa séance du 31 janvier, le Comité départemental d'Indre-et-Loire a encore reçu une centaine de demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878. Les vins rouges et blancs figurent, dans cette nouvelle liste, pour un chiffre de vingt-neuf demandes.

Nous extrayons les noms ci-après des sections de l'Agriculture et de l'Industrie :

Voisine de la Fresnaye, à l'Île-Bouchard. — Vins rouges et blancs.

Goupil de Bouillé, à Bourgueil. — Vins rouges.

Daviau, Noël, au nom du Comice agricole de Chinon. — Vins, réglisses, blés, maïs, pommes de terre, sorgho sucré, chanvres et autres produits.

Maurice, Urbain, à Bourgueil. — Cuirs tannés.

Million, Pierre, à Langeais. — Modèles d'engrenages.

Une petite crue s'est manifestée dans le Cher et s'est élevée, à Noyers, à 1^m 45.

A cette occasion, on croit devoir rappeler que les crues du Cher ne commencent à devenir inquiétantes que lorsqu'elles atteignent la hauteur de 3 mètres.

Loches. — Le recensement de la population de la ville de Loches (Indre-et-Loire) a donné les résultats suivants : Population agglomérée, 3,567; population éparsée, 1,396; population flottante, 422; total, 5,085 habitants.

Poitiers. — Un affreux accident s'est produit, la semaine dernière, dans la commune d'Andillé, arrondissement de Poitiers.

Une jeune fille de 48 ans, Pauline Fouchet, domestique chez M. Apoux, s'était endormie près du foyer. — Le feu se communiqua à ses vêtements. — Réveillée par la douleur, elle sortit précipitamment dans la cour pour appeler à son aide. Ses maîtres, étant arrivés, la submergèrent dans une mare et, les flammes éteintes, transportèrent la pauvre fille chez elle; mais, malgré tous les soins qui lui furent donnés, elle expira au bout de quelques jours.

Saint-Servan. — M. Riolland, en religion frère Prosper, directeur de l'école primaire communale de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), vient, par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, de recevoir les palmes d'officier d'Académie pour services rendus à l'enseignement.

Saint-Malo. — Une couturière de cette ville, M^{lle} Valette, vient de gagner 50,000 francs au tirage des obligations de la ville de Paris.

Archéologie. — A Bordeaux et à Nantes ont lieu en ce moment des fouilles importantes pratiquées sous la direction de la Société archéologique. Elles amèneront les plus intéressants résultats.

A Bordeaux, il s'agit de l'achèvement et de la reconstitution d'une superbe mosaïque gallo-romaine. On prévoit une réussite complète.

A Nantes, on vient de mettre à jour un pan de la muraille romaine et une des tours de la vieille cité. De plus, on a exhumé des fragments de statues, de fûts de colonnes, des chapiteaux.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures à 4 heures du soir.

Faits divers.

Ils vont bien, nos lycéens ! La Gazette de Nîmes raconte ainsi une petite émeute qui a eu lieu la semaine dernière au lycée de cette ville :

« Trois élèves avaient été chassés, l'un pour inconduite pendant un service religieux, et les deux autres pour s'être plaints de la nourriture dans des termes fort peu convenables.

« C'était jour de sortie, et, à la rentrée, de nombreux élèves jugèrent à propos de protester contre la mesure dont venaient d'être frappés leurs camarades. Ils allèrent plus loin et accompagnèrent leurs réclamations du chant de la Marseillaise et autres chants patriotiques.

« A la suite de cette scène turbulente, 25 élèves du lycée ont été provisoirement renvoyés dans leurs familles.

« Vendredi, un grand nombre d'élèves externes ont refusé d'entrer en classe; mais cette mutinerie n'aura aucune suite grave. »

Nous devons ajouter que M. le proviseur a écrit à tous les parents des élèves devant que si leurs enfants sont aperçus devant le lycée, la police se verrait forcée de s'en mêler.

A la date du 1^{er} février, soir, on avait reçu, au commissariat général de l'Exposition universelle, 48,000 demandes.

Beaucoup de comités départementaux n'ont pas encore envoyé leurs demandes. Les délais ne sont du reste expirés que depuis mercredi.

Dans le chiffre des demandes, les expositions collectives ne comptent que pour des unités, bien qu'elles comprennent généralement un bien grand nombre d'exposants. Ainsi, celle de l'horlogerie de Besançon est formée par 250 industriels; celle des soieries de Lyon occupera 600 mètres, ce qui indique un grand nombre d'adhérents; celle des machines agricoles du Nord réunit 550 fabricants, etc.

De plus, les demandes d'admission pour les expositions temporaires agricoles et horticoles, et pour l'éthnographie, les beaux-arts, l'art ancien, etc., ne se produiront que plus tard. Enfin l'Algérie et les colonies forment des expositions spéciales pour lesquelles les demandes n'arrivent pas au commissariat général. Il faut donc compter au minimum sur 30,000 ou 32,000 exposants français demandant à être admis soit individuellement soit collectivement.

En 1867, le nombre des demandes a été de 49,000 en tout; celui des admissions de 46,000.

Le Nord a envoyé, en 1867, 395 demandes: il en a adressé cette fois 600; la Somme, en 1857, avait 37 demandes, maintenant 143, dont 15 pour des expositions collectives; le Loiret en a adressé déjà 152; Seine-et-Oise, 200; le Rhône, 600; la Gironde, 500, etc.

A Paris, un monsieur entre dans sa mairie pour y faire inscrire son chien :
Il demande à un employé :
— Est-ce ici le bureau des chiens ?
— Oui, monsieur, lui répond celui-ci; donnez-vous la peine de vous asseoir! On va vous inscrire!

Dernières Nouvelles.

Bucharest, 6 fév., 9 h. matin.
Hier soir, à 10 heures, a été signée par M. Brătianu la convention qui règle définitivement :

- 1^o Le passage de l'armée russe à travers la Roumanie;
- 2^o Les conditions de la neutralité stricte que le gouvernement du prince Charles s'engage à observer en cas de guerre entre la Russie et la Turquie.

Pour les articles non signés : P. Godet.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

La liquidation qui vient d'avoir lieu s'est produite aux cours les plus élevés qui aient encore été pratiqués, le 5 0/0 ayant coté 108.35 et le 3 0/0 ayant, peu s'en faut, touché le cours de 74 pour rester, le 31 janvier, en clôture à 73.60. Les spéculateurs qui ont mené ce mouvement avec plus de hardiesse que de raison, n'ont cessé d'appuyer leur manœuvre des nouvelles politiques les plus rassurantes, et il leur fallait bien pour permettre à nos rentes d'atteindre les cours exagérés auxquels ils voulaient les porter. Mais l'épargne prudente devait se demander si tout était bien exact dans ces assurances pacifiques et s'il avait suffi de l'échec complet d'une conférence internationale, réunie en vue

de garantir la paix en Orient, pour que les chances d'une entente entre la Turquie et ses vassaux révoltés aient considérablement augmenté. Ce serait, il faut l'avouer, un singulier résultat de la diplomatie européenne, tout confit cessant au moment précis où cesse sa propre action. Sans nier la possibilité d'une solution moins violente que l'on avait pu le craindre, nous sommes aussi moins optimistes que ceux qui s'obstinent à voir tout gagné. En somme, la Turquie se trouve encore aujourd'hui en présence du Monténégro qui a remporté contre elle d'incontestables succès et qui ait ce droit de montrer quelques exigences; elle occupe encore aujourd'hui une grande partie de la Serbie, et elle l'occupe après trois mois de luites victorieuses; de ce côté, c'est donc elle qui peut imposer certaines prétentions.

Nous ne parlons là que des faits acquis et nous laissons dans l'ombre les gros éléments de discordance qui s'appellent le panslavisme, l'esprit religieux poussé jusqu'au fanatisme de part et d'autre, l'intervention russe, etc.

Ne voit-on pas que dans la seule intervention réciprocque de la Turquie, du Monténégro, de la Serbie, il y a une source de conflits menaçants, et, comment peut-on parler de paix assurée avant que ces grandes difficultés n'aient été réglées. Notre situation politique n'est donc pas de celles qui peuvent entraîner l'épargne à se porter sur nos rentes. Elle doit se tenir en garde au contraire et ne pas perdre de vue que le groupe des spéculateurs habiles et puissants qui ont provoqué la hausse, laisseront, une fois leur bénéfice réalisé, tomber les cours et rachèteront en baisse ce qu'ils auront réussi à écrouler à des prix fabuleux.

C'est là leur jeu; nous n'avons cessé de le dire et plus nous arrivons près du terme qu'ils ont assigné à leur opération, plus nous devons recommander à nos lecteurs la réserve et la prudence.

Que pourraient-ils gagner d'ailleurs à acheter des rentes aux cours actuels qui sont évidemment le maxima? Admettons que la paix soit promptement rétablie; la confiance renaissant alors, le commerce et l'industrie échapperont à la crise dont ils souffrent, et les capitaux trouveront dans des entreprises sérieuses, dans de grands travaux, dans le développement de nos moyens de transport et de notre navigation intérieure, un emploi sûr et rémunérateur. Enfin, l'acheteur de rente à 108 n'a-t-il pas encore à courir le risque de la conversion? Nous avons déjà indiqué cette éventualité, et les circonstances actuelles en font plus que jamais une question opportune. L'Etat a le droit de rembourser tout porteur de titres au pair; c'est-à-dire 400 francs, et il est bien évident qu'il usera de ce droit. Acheter aujourd'hui, c'est aller au devant d'une perte nette, d'une diminution de capital, c'est se faire soi-même l'artisan de sa mauvaise fortune. Cette sécurité de placement, ce revenu rémunérateur, se trouvent à la fois dans une valeur dont nous avons déjà parlé et sur laquelle nous insistons, parce que chaque jour augmente l'espoir que nous avons dans sa prospérité. Il s'agit de l'Est algérien, qui est certainement appelé à devenir la plus importante section du réseau des chemins de fer de notre colonie française. Cette ligne nouvelle mettra en communication directe Alger avec Constantine en passant par Aumale et Séfif. Elle se relie à Constantine avec la ligne actuellement exploitée par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, ligne qui va de Constantine à Philippeville.

Ainsi se trouvera complètement desservie une vaste portion de notre territoire, et c'est à la fois la portion la plus fertile, la plus peuplée, la plus riche en produits de toutes sortes.

L'Etat, en accordant aux actions de l'Est algérien une garantie effective, en fait une valeur sur laquelle la confiance de l'épargne peut se porter en toute sécurité. Ajoutons que le revenu de 30 fr. des maintenant acquis à des actions qui sont cotées 510 à 512 leur assure un minimum de 6 0/0, toute chance de plus-value étant d'ailleurs réservée.

Il est absolument indispensable à la réalisation des projets de fusion entre le Crédit agricole et le Crédit foncier, que les actions de ce dernier établissement ne descendent pas au-dessous de 600 francs. Aussi les plus grands efforts sont-ils faits pour maintenir les cours de 625 à 530. On a pu jusqu'à présent gagner que 622 et l'on a même rétrogradé jusqu'à 615.

Le capital immobilisé dans les affaires égyptiennes devra vraisemblablement être remplacé au moyen d'un appel de fonds sur les 250 fr. restant à verser par action. Nous disons que le capital est immobilisé et en effet nous voyons l'obligation égyptienne rester constamment sans affaires entre 245 et 252. Il n'y a ni demande ni offre, et cela se comprend: le syndicat qui soutient cette valeur cherche à la faire monter pour écouler ses titres en portefeuille, et, d'un autre côté, il craint, en provoquant un mouvement, d'amener des réalisations dont il serait obligé de se charger et qui aggraveraient encore la situation.

Puisque nous parlons d'appel de fonds, ajoutons que le syndicat de la faillite, aujourd'hui confirmée, de la Banque franco-hollandaise conclut, de son côté, à la demande d'un versement par actionnaires. Son rapport, fait sur des données encore incomplètes, établit un actif libre de un million, plus quatorze millions donnés en nantissement de prêts divers, et un passif exigible de soixante millions environ. Il ajoute qu'indépendamment de fonds à verser par les actionnaires il reste à rechercher certaines responsabilités personnelles, mais c'est là une ressource bien aléatoire et surtout bien éloignée, ainsi qu'il est d'ailleurs le premier à le reconnaître.

Judi dernier, entre 3 heures et 6 heures du soir, dans le trajet des rues du Temple, du Marché-Noir, Saint-Jean, de la Cour-Saint-Jean, de la Comédie et de la place de la Bilange, il a été perdu une enveloppe de lettre contenant des billets de Banque.

Les rapporter au bureau de police. Il y aura récompense.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Le monument d'Auber au cimetière du Père-Lachaise, inauguré le 29 janvier; une Nuit de Paris; la sortie du bal de l'Opéra; Panorama de Constantinople - vue prise du faubourg de Pera; vue prise de Stamboul, dans la direction de la Corne et de Pera; *Faut que je vous conte ça!* La Fille à marier, dessins inédits d'Henry Monnier - Brèvements d'Orient - poste turc sur la frontière de Serbie. - Rébus.

Voici le sommaire du dernier numéro de LA LUMIÈRE, 11, rue des Saints-Pères, Paris.

Le Mouchoir Rouge, par F. du Boisgobey. - Gazette de la Chambre, par O. H. de la Montagne. - Chronique parisienne, par Asmodée. - Etranger, par A. Villeroz. - La Femme du peuple chez elle, par R. Brunescour. - Lettres inédites, par J. L. P. - Les Brères d'armes, par ***. - La Ligue, par Guénébault. - La Gorgone, par G. de La Landelle. - Histoire nationale populaire, par A. Labutte. - Musique et Théâtres, par le Spectateur. - Bibliographie, par Toussaint.

Prix de l'abonnement: Un an 10 fr.; avec cartes géographiques, 15 fr.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1877), à 60 centimes par numéro mensuel.

Texte.

N° 1. - La Charité, par Paul Dubois. - Du Choix des livres, par Thomas Carlyle. - Souvenirs d'une septuagénnaire: De la Courtoisie. - Des anciens Modes de chauffage: Chauffoirs et chauffe-mains. - L'Atome. - Les Comptes d'une cuisinière. - Essai pratique des huiles de pétrole.

N° 2. - Le Musée des plâtres, à l'École des beaux-arts de Paris. - Le Musée agricole de Ponthieu. - Le Permis de séjour. - Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres. - Étoiles filantes; observations à faire. - Reconnaissance. - Observation du docteur Johnson sur les enfants précoces. - Tableau de famille. - Deux Martyrs de la liberté.

N° 3. - L'heure du repos. - Où la chèvre est attachée; il faut qu'elle broute, anecdote. - De la

Lanterne magique. - L'Arrêt du temps, conte persan. - Tête de Vénus en terre cuite.

N° 4. - L'Ano Boudwin. - Insectes utiles: les Calosomes. - Alost (Belgique). - L'arrêt du temps, conte persan (fin). - Les Enfants. - Le Respect. - Un bouquet de violettes. - Petites vanités. - L'Alfa et la fabrication du papier. La Claquette de la Mère Folle.

Gravures.

N° 1. - La Charité, sculpture par Paul Dubois. - Anciens Modes de chauffages (4 grav.) - Dessin extrait du livre de comptes d'une cuisinière. - Appareil Mead pour l'essai du pétrole.

N° 2. - Ecole des beaux-arts de Paris: Musée des plâtres. - Le Permis de séjour, peinture par Simon Durand. - Bruxelles: Fontaine des comtes d'Egmont et de Hornes, groupe en bronze de M. Charles Fraiken.

N° 3. - Une Ferme en Bretagne, par C. Bernier (Salon de 1876; Peinture). - Lanterne magique (fig. 1, 2, 3, 4, 5). - Une représentation de lanterne magique. - Tête antique en terre cuite (Musée de Vendôme).

N° 4. - Un Dessin de Berghem, au lavis. - Calosome sycophante attaquant des bombyx processionnaires. - Place de l'Hôtel-de-Ville, à Alost (Belgique), peinture de Walckiers. - Claquette de la Mère Folle de Dijon, en bois.

Refusez les contrefaçons. - N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, gaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse,

douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, cataracte, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. - 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Würzler, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. - J'avais des oppressions les plus terribles et faibles à ne plus pouvoir faire aucun mouvement; m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNET, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). Monsieur. - Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. - Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la mi-

nute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En lattes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 3/4 kil., 6 fr. 75; 1 kil., 9 fr. - Les Biscuits *Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; *Revalescière* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. Boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. - Envoyer contre bon poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c. dégage des germes et est très irritant, il est plus agréable, plus digestif et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. - Tout chocolat s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. - Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BERNARD, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue de la République; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 - - - soir.		4 - - - - - soir.	
7 - 40 - - -		11 - 49 - - -	

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 45 m. matin.	
10 - 45 - -		3 - 10 - - -	
5 - 35 - - -		11 - 23 - - -	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	72	10	55	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	705			Canal de Suez, j. janv. 70.	655		12
4 1/2 % j. septembre.	103	90	40	Crédit Mobilier	157	50	0 25	Crédit Mobilier cap. j. juillet.	500		18
5 % j. novembre.	105	50	33	Crédit foncier d'Autriche .	490			Société autrichienne. j. janv.	482	50	3 73
Obbligations du Trésor, p. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	395		10	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	233	50	1	Est, jouissance nov.	630		7 50	Orléans	334		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	498		50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1023		12 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	332		
1865, 4 %	505		50	Midi, jouissance juillet.	776	25		Est	330	50	
1869, 3 %	380			Nord, jouissance juillet.	1272	50	5	Nord	339	25	
1871, 3 %	373	75	1 75	Orléans, jouissance octobre.	1085		7 50	Ouest	331		
1873, 4 %	495		50	Yendée, 250 fr. p. j. août.	695		5	Midi	330		
Banque de France, j. juillet.	3500		18	Compagnie parisienne du Gaz.	1342	50	30	Deux-Charentes	299	75	
Comptoir d'escompte, j. août.	670		16 25	Société immobilière, j. janv.				Yendée	244	50	
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	323			C. gén. Transatlantique, j. juill.	360		5	Canal de Suez	537	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	600		10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 - 45 - - -	(s'arrête à Angers)
9 - 1 - - -	omnibus-midi
1 - 36 - - -	soir.
4 - 10 - - -	omnibus.
7 - 15 - - -	(s'arrête à Angers)
10 - 37 - - -	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	
8 - 51 - - -	omnibus.
9 - 40 - - -	express.
12 - 40 - - -	soir, omnibus-midi
4 - 44 - - -	omnibus-midi
10 - 28 - - -	express-poste.

Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

BELLE MAISON

Avec jardin, servitudes et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, appartenant à M^{me} veuve Ratouis-Hillaire. S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchar, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morand et Duval. S'adresser à M^e LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1877.

UNE BOULANGERIE

Située au bourg de la commune de Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHARVALIER-CLAVEAU, propriétaire à Brézé, soit audit M^e SANZAY, notaire.

APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire. S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

BOUTELLES NEUVES

A VENDRE

20 francs le cent. S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

DÉCOUVERTE

M. SCIPION GULLON, à Trouville-sur-Mer, vendra, jusqu'à la fin du mois prochain, par 12 bouteilles, du **COGNAC FINE BOIS**, années 1851, 1854 et 1857. (Crédit: trois mois.)

Bordeaux, Saint-Julien, 1869, 1870 et 1872, franco contre-timbre et non franco sans timbre. (57)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bien enracinés. S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur. (2)

VASSEUR FILS

FABRICANT DE CLOUS

Rue Saint-Nicolas, 28, A SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés.

Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des **vins mousseux de Saumur**. - Écrire à M. Pierre ROWELL, 12, A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

6, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitreaux d'Orchidées, Cribles.



BIBERON POMPE MONCHOVAL

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garantit) Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort. Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou à cliaison; sans sous-cuisses et ne fatiguent point des bandes. M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter la guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.